

Image not found or type unknown



Demande exonération taxes logements vacants

Par **hallouin**, le **24/06/2022** à **07:51**

Bonjour,
Mon locataire a quitté son logement et résilié son bail en 2017 .
N'ayant pas remis le logement en location j'ai du payer la taxe sur les logements vacants à partir de 2019
Au 1 er janvie 2022, j'ai mis le logement en vente et j'ai signé l'acte de vente en mai 2022.
Est-ce que j'ai le droit de demander à ne pas payer la taxe sur les logements vacants au titre de l'année 2022 ?
(normalement l'avis concernant cette taxe parvient en octobre de l'année en cours)